Aide en faveur de la paix et de la réconciliation en Irlande du Nord

1994/2210(COS) - 05/04/1995

Tous les parlementaires intervenus dans le débat sur le programme de l'Union en faveur de la paix en Irlande du Nord ont souligné l'importance de cette initiative, et Roberto Speciale, président de la commission régionale a estimé qu'elle représentait la démonstration que l'Union n'était pas "éloignée et abstraite" mais "proche des réalités et des problèmes" de la Communauté. Le rapporteur John HUME (PSE), qui oeuvre depuis des années pour la réconciliation dans ce pays, a remercié Jacques Delors pour la rapidité avec laquelle il a réagi à la paix et M. Santer, pour avoir poursuivi avec force cette initiative. Il s'est fait l'écho des deux autres élus d'Irlande du Nord (unionistes) avec lesquels il a travaillé, à savoir le révérend Paisley et James Nicholson (une conférence de presse commune s'est tenue à Strasbourg par ces 3 parlementaires pour souligner cet évènement). Ensemble, ces 3 élus ont travaillé dans un accord total, a affirmé M. HUME, qui a souligné combien la Commission avait été "près du terrain" dans cette affaire. Mme Wulf-Mathies, commissaire à la politique régionale qui s'est exprimée au nom de la Commission, a souligné que le caractère unique de cette initiative correspondait à la situation d'exception qui l'avait suscitée. La réconciliation n'est pas possible sans la coopération de toutes les parties sur le terrain, a-t-elle ajouté. Elle a également constaté combien la volonté d'entente des parties avait été forte tout au long du processus et a annoncé, dans le même élan, que la Commission serait en mesure de prendre une décision sur cette initiative au mois de mai 1995. Elle a accueilli favorablement la proposition du PE de raccourcir de 2 mois les délais pour la présentation de programmes particuliers et a insisté sur la nécessité d'assurer, lors de la mise en oeuvre de ce programme, un maximum de transparence et de flexibilité, combinée avec un contrôle budgétaire efficace. La Commission, a-t-elle ajouté, tient beaucoup à ce que soit atteint le chiffre des 15% prévus pour la coopération transfrontalière dans la réalisation des projets, dans l'intêret même de l'efficacité du programme.